

RECOMMANDATION 375-2

**ÉMISSIONS DE FRÉQUENCES ÉTALON ET DE SIGNAUX HORAIRES
DANS DE NOUVELLES BANDES DE FRÉQUENCES**

(Question 2/7)

(1959-1963-1966-1982)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* qu'il est nécessaire de réaliser, à de nombreuses fins, une synchronisation mondiale du temps avec une incertitude inférieure à 1 ms;
- b)* que des comparaisons précises intercontinentales de la fréquence ont été réalisées grâce à l'utilisation des émissions d'une fréquence stable dans la bande 4;
- c)* que des comparaisons de temps avec une incertitude d'environ 1 μ s sont possibles à des distances supérieures à 2000 km en utilisant des signaux à impulsions transmis par l'onde de sol;
- d)* que la transmission en visibilité directe dans les bandes 8 et 9 et les signaux transmis principalement par l'onde de sol dans la bande 5 offrent le moyen de distribuer des signaux horaires et des fréquences étalon;
- e)* que des comparaisons précises continentale et intercontinentale de la fréquence et du temps ont été réalisées grâce à l'utilisation de satellites;
- f)* que de nouvelles méthodes de comparaison du temps et de la fréquence peuvent être mises au point à l'aide de techniques laser,

RECOMMANDE A L'UNANIMITÉ

- 1.** que l'on fasse connaître les méthodes de mesure et les résultats acquis sur l'instabilité de phase le long du trajet dans les bandes 4 et 5;
 - 2.** qu'on utilise les possibilités offertes par les systèmes de navigation à émissions par impulsions propagées par l'onde de sol, en vue d'établir une synchronisation intercontinentale et si possible mondiale du temps;
 - 3.** que des stations appropriées existant dans les bandes 5 et 6 soient employées dans toute la mesure du possible, pour diffuser les fréquences étalon, leurs fréquences porteuses étant stabilisées avec une très haute précision;
 - 4.** que les stations de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence et les stations de télévision actuellement exploitées dans les bandes 8 et 9, soient employées dans toute la mesure du possible pour diffuser des fréquences étalon et des signaux horaires susceptibles d'être ajoutés à la modulation actuelle ou d'utiliser cette dernière, (y compris la modulation de sous-porteuse), sans gêner le programme normal;
 - 5.** que les systèmes à satellites, qui ne sont pas essentiellement destinés au service des fréquences étalon et des signaux horaires, soient conçus de façon à donner, chaque fois que cela est possible, des renseignements sur les fréquences étalon et les signaux horaires pour permettre la transmission de signaux horaires.
-